516801

Rôle et implication des comités villageois de gestion et développement dans le fonctionnement d'un programme de gestion participative des terroirs agro-sylvopastoraux

L'exemple du PROGEDE au Sénégal

Bocar SOW*, Momar MBAYE**, Alexandre ICKOWICZ***, Georges RIPPSTEIN***, Didier LESUEUR****

*PROGEDE, BP 234, TAMBA, Sénégal

Résumé — Au Sénégal la consommation finale d'énergie est assurée à près de 60 % par les combustibles ligneux. Le secteur domestique, principal consommateur, dépend à 90 % des combustibles ligneux pour son approvisionnement en bois-énergie (charbon de bois et bois de chauffe). La forte demande des centres urbains en charbon et en bois de chauffe pour la satisfaction des besoins énergétiques des ménages s'accompagne d'une forte pression sur les formations ligneuses des régions de l'Est et du Sud du pays. Ainsi, en moins de quarante ans, le front d'exploitation a connu un déplacement très important, allant des environs de Dakar à Tambacounda et Kolda, situées respectivement à 500 et 700 km de la capitale. Face à cette situation de surexploitation des ressources forestières et donc au risque de ne plus pouvoir satisfaire les besoins des ménages urbains en bois-énergie, le Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et Substitution (PROGEDE) a été mis en place à partir de 1998 sur financement de la Banque Mondiale, des Pays-Bas et du FEM et de l'Etat du Sénégal. Dès son démarrage, le PROGEDE intervient dans les massifs forestiers des deux régions de Tambacounda et de Kolda qui sont actuellement les principales sources d'approvisionnement en bois-énergie au Sénégal. La mise en œuvre du PROGEDE s'appuie sur un outil d'aide à la prise de décision, le Système d'information écologique forestier et pastoral (SIEF). Ce système est articulé en quatre composantes : La Photographie aérienne, l'inventaire forestier et pastoral, la mise en place de Bases de Données et les Placettes permanentes de suivi de la végétation. L'inventaire forestier et pastoral qui concerne 600 000 ha a permis l'élaboration de schémas d'aménagement forestier et pastoral sur 300 000 ha par le PROGEDE. La mise en œuvre des schémas d'aménagement a adopté une démarche participative. Ainsi, des Comités Villageois de Gestion et de Développement (CVGD) mis en place par les populations jouent le rôle de partenaires du PROGEDE dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des plans d'aménagement. Le niveau de responsabilisation des CVGD dans les activités du projet varie suivant leur durée d'existence, leur expérience, le type d'activité, les réalités sociologiques, et surtout le niveau d'information et de formation de leurs membres. Cependant pour pérenniser ces organisations dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles locales, il est nécessaire d'impliquer davantage les collectivités décentralisées qui selon les dispositions de la loi sur la décentralisation sont juridiquement chargées de la gestion des forêts de terroirs. Enfin, il sera

[&]quot;ISRA-LNERV, BP 2057 Dakar, Sénégal

[&]quot;CIRAD-EMVT, ISRA-LNERV-PPZS, BP 2057 Dakar, Sénégal

[&]quot;CIRAD-EMVT, ISRA-LNERV, Programme Cultures Fourragères B.P. 2057 Dakar, Sénégal "CIRAD-Forêt, Laboratoire de microbiologie des Sols, BP 1386, Dakar, Sénégal

nécessaire d'organiser les CVGD entre eux à un niveau supérieur (Comités inter-villageois), en particulier pour la gestion des parcours des animaux.

Abstract - In Senegal, ligneous combustibles provide nearly sixty percent of overall energy consumption. The household sector, the main consumer of energy, depend on 90 % of ligneous combustibles for its fuel wood supplying (charcoal and firewood). The cities high demands, of charcoal and firewood for satisfying household energy needs, induce high pressure on ligneous formations in East and South Region of the country. Therefore, in less than forty years, the exploitation front has vertiginously shot up from near of Dakar to Tambacounda and Kolda, situated at more than 500 km and 700 km from the capital. Because of this forest resources overexploitation and probability to be unable to satisfy urban household needs of fuel wood, the Participatory Management of Traditional and Alternative Energies Project was setting in place, since 1998 by World Bank, The Netherlands and GEF financing. From the begining starting, PROGEDE has chosen to work into Tambacounda and Kolda forest zones, actually main fuel wood provisioning regions in Senegal. The program setting is based on a decision makers tool, the Ecological, Forest and Pastoral Information System with four components: Arial Photographies, forest and pastoral inventory, data base setting and permanent plots for vegetation monitoring. Forest and pastoral inventory on 600 000 ha permitted to PROGEDE to elaborate forest and pastoral management plan on 300 000 ha. Participative methods are used for doing management plans. Therefore, Village Comity of Management and Development created by the locale populations as PROGEDE partner for elaborating, setting, and monitoring forest management plans. The level of engagement of the CVGD in our activities is variable according their duration, the activity type, social realities, and particularly the training level of their members. However, theses activities can be perpetuated in a sustainable local natural resources management, we have to associate more local collectivities, which are in charge of community forest, by the law.

Introduction

Le Sénégal, à l'instar des autres pays sahéliens, a été confronté, au cours des deux dernières décennies, à une sécheresse chronique qui a eu pour conséquence la destruction du couvert végétal avec ses effets négatifs sur la protection des sols, le niveau des productions forestières, agricoles et animales, la conservation de la diversité biologique, la durabilité des systèmes traditionnels de production, la crise du secteur énergétique, l'appauvrissement des populations rurales, l'exode rural... La conjonction des facteurs de dégradation naturels et anthropiques a ainsi engendré un phénomène de surexploitation des ressources ligneuses.

Le couvert forestier du Sénégal qui s'étend sur environ 25 % du territoire, est constitué essentiellement de savanes arbustives et arborées correspondant aux zones bioclimatiques des domaines sahéliens et soudaniens. Les forêts claires et les reliques de forêts denses ne se rencontrent qu'au sud du pays, avec une production modeste de bois d'œuvre.

La sécheresse chronique, les feux de brousse et l'extension des terres agricoles sont sans conteste parmi les causes de la dégradation du couvert végétal. Cependant, la pression exercée par l'exploitation forestière pour l'approvisionnement en combustible ligneux des agglomérations urbaines, est de plus en plus considérée comme la cause principale de la dégradation des ressources naturelles.

Au Sénégal, la consommation finale d'énergie est assurée à près de 60 % par les combustibles ligneux. Le secteur domestique, principal consommateur, dépend à 90 % des combustibles ligneux pour son approvisionnement en bois-énergie (charbon de bois et bois de chauffe). La forte demande des centres urbains en charbon et en bois de chauffe pour la satisfaction des besoins énergétiques des ménages s'accompagne d'une forte pression sur les formations ligneuses des régions de l'est et du sud du pays. Ainsi, en moins de quarante ans, le front d'exploitation a connu un déplacement très important, allant des environs de Dakar à Tambacounda et Kolda, situées respectivement à 500 et 700 km de la capitale.

On estime aujourd'hui à 80 000 ha (PROGEDE, 2002), les superficies déboisées annuellement dont 30 000 ha sont imputables à la carbonisation du bois. La consommation totale de charbon de bois, utilisé principalement en ville, est estimée à plus de 300 000 tonnes par an (source direction de l'énergie) dont un tiers pour la seule ville de Dakar. La consommation de bois, essentiellement due aux ménages ruraux, est estimée quant à elle à 1,5 million de tonnes, correspondant à un prélèvement total annuel de l'ordre de 4 millions de m³ de bois sur les formations ligneuses.

La filière d'approvisionnement du bois énergie représente une activité très rémunératrice (le chiffre d'affaire annuel est estimé à 20 milliards de F Cfa). Elle profite essentiellement à quelques acteurs économiquement et politiquement puissants, les exploitants forestiers. Une très faible part des revenus de l'exploitation revient aux populations rurales.

C'est pourquoi de sérieux efforts pour renverser les tendances actuelles ont été consentis. Pour la maîtrise de la dégradation des ressources forestières, d'importantes dispositions ont été prises :

- le plan de développement forestier de 1981 a été réactualisé en 1993 avec un accent particulier sur la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion et l'exploitation des ressources forestières de leur terroir pour en assurer la pérennité;
- en 1997, la loi sur la régionalisation a transféré d'importantes prérogatives aux collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement;
- pour renforcer le cadre législatif et réglementaire dans ce domaine, le code forestier de 1974 a été remplacé en 1993 avec une meilleure implication des populations dans la gestion des ressources naturelles. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la régionalisation, un nouveau code a été voté (loi 98-03 portant sur le code forestier) pour tenir compte de l'approfondissement des responsabilités des collectivités locales dans la gestion de l'environnement.

C'est dans ce contexte favorable à la gestion décentralisée des ressources forestières que le PROGEDE a vu le jour.

La Genèse du PROGEDE

Une équipe interministérielle pluridisciplinaire a procédé, de 1993 à 1995, à une revue du secteur des énergies traditionnelles avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre du programme « Revue des politiques, stratégies et programmes dans le secteur des énergies traditionnelles » (RPTES) mené dans cinq pays sub-sahariens (Burkina-Faso, Mali, Gambie, Niger et Sénégal).

Les études de cette revue ont conclu que le Sénégal, compte tenu des conditions macroéconomiques et sociales, continuera pendant longtemps encore à dépendre des ressources forestières pour satisfaire les besoins énergétiques des ménages urbains et ruraux.

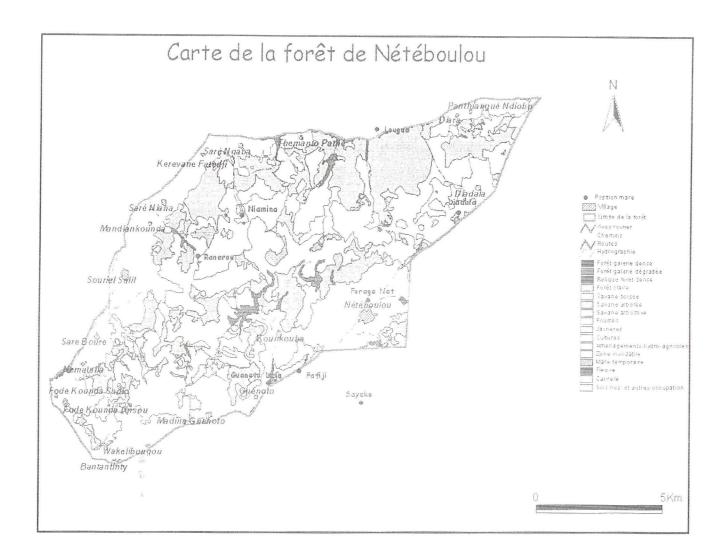
Pour inverser les tendances, le travail de l'équipe du RPTES à aboutit à la planification du Programme de Gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE). Il a pour objectif de contribuer à l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques, de manière régulière et durable, en préservant l'environnement et en offrant des possibilités élargies de choix et de confort aux consommateurs.

Le PROGEDE a été mis en place à partir de 1998 sur financement de la Banque mondiale, des Pays-Bas et du FEM. Dès son démarrage, le PROGEDE a choisi d'intervenir dans les massifs forestiers des deux régions de Tambacounda et de Kolda qui sont actuellement les principales sources d'approvisionnement en bois-énergie au Sénégal. Les massifs concernés sont pour Kolda, Saré Gardi (24 villages) et Thiewal (12 villages); pour Tamba, Missirah (36 villages) et Nétéboulou (19 villages). Le PROGEDE intervient également dans la périphérie du Parc national du Niokolo Koba principalement sur la préservation de la diversité biologique. Cependant, pour une meilleure analyse du rôle et de l'implication des Comités villageois de gestion et de développement (CVGD), nous allons circonscrire notre étude au massif forestier de Nétéboulou qui comprend 19 CVGD dans la communauté rurale du même nom.

La mise en œuvre du PROGEDE s'appuie sur un outil d'aide à la prise de décision, le Système d'information écologique forestier et pastoral (SIEF). Ce système est articulé en quatre composantes :

- les photographies aériennes ;
- l'inventaire forestier et pastoral;
- la mise en place de bases de données ;
- les placettes permanentes de suivi de la végétation.

L'inventaire forestier et pastoral qui concerne 600 000 ha a permis de débuter l'élaboration de schémas d'aménagement forestier et pastoral sur 300 000 ha par le PROGEDE. La mise en œuvre des schémas d'aménagement a adopté une démarche participative. Ainsi, les CVGD mis en place par les populations jouent le rôle de partenaires du PROGEDE dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des plans d'aménagement. Le niveau de responsabilisation des CVGD dans les activités que nous menons est variable en fonction de leur durée d'existence, du type d'activité, des réalités sociologiques, et surtout du niveau d'instruction de leurs membres.



Mise en place et fonctionnement des CVGD

Le PROGEDE, pour répondre aux soucis multiples de conserver le potentiel forestier et les équilibres écologiques, de satisfaire les populations en produits forestiers et notamment en bois-énergie et de les responsabiliser de façon durable a facilité la mise en place des comités villageois de gestion et de développement à travers la sensibilisation et l'appui à l'organisation.

Ces CVGD riverains des massifs forestiers en aménagement doivent contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement participatifs, leur mise en œuvre et leur suivi. Ils constituent également des partenaires à la base capables de mobiliser massivement les populations locales dans le cadre de l'exécution de ces plans.

A travers les CVGD, le PROGEDE veut favoriser la prise de conscience, l'action et la responsabilisation des villageois face à la dégradation de leur environnement, rétablir une équité sociale en permettant aux populations locales de bénéficier en priorité de l'exploitation du bois énergie souvent exercée par des exploitants étrangers aux terroirs riverains des formations forestières. En outre, les CVGD doivent permettre d'accompagner et de renforcer le processus de décentralisation mis en œuvre par l'Etat Sénégalais.

Leur intervention dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus créées par les populations permet d'asseoir une meilleure efficacité de ces activités et de trouver des liens pertinents en rapport avec une gestion durable des ressources forestières de leur terroir.

Modalités de création des CVGD

Le PROGEDE, dans sa stratégie de démarrage a d'abord engagé des études diagnostiques socioéconomiques des villages riverains de la forêt communautaire de Nétéboulou et des autres massifs concernés en utilisant l'outil MARP (méthode active de recherche et de planification participative). Ce diagnostic a été complété par une enquête basée sur un questionnaire auprès des différentes unités socio-économiques (ménages) et sur un guide d'entretien auprès des associations villageoises. Ces études visaient :

- l'identification des contraintes et potentialités des zones de terroirs et forestières dans le site considéré ;
- l'analyse des différentes perceptions des populations sur les ressources naturelles locales ;
- -l'inventaire des stratégies endogènes de gestion des ressources naturelles ;
- la définition d'axes prioritaires de développement et d'hypothèses en vue d'aménagement de la forêt.

A la suite de ces études, des réunions d'information sur le PROGEDE et de sensibilisation sur ses objectifs ont été tenues par l'équipe du projet en collaboration avec le président de la communauté rurale et l'équipe du CERP (Centre d'expansion rurale polyvalent). Cette étape a permis de conclure en accord avec les populations à la nécessité de mettre en place des structures organisationnelles fonctionnelles capables de constituer un relais efficace entre le PROGEDE, les producteurs et les collectivités locales dans le but de faciliter les aménagements participatifs et asseoir une gestion durable des massifs forestiers concernés.

Par conséquent, un CVGD a été créé dans chaque village. Il comprend un bureau exécutif composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, de deux commissaires aux comptes et dispose de trois commissions : une commission forestière, une commission pastorale et une commission agricole. Chaque commission est dirigée par un responsable assisté de deux adjoints. Dans le cadre d'une approche participative, chaque village a procédé, en assemblée générale, au choix des membres du comité ainsi qu'à la répartition des différents postes.

Dans certains villages, le chef de village est en même temps le président du CVGD. Si celui-ci, en raison de ses multiples activités, ne souhaite pas faire partie du bureau, il peut déléguer des représentants pour briguer des postes dans le bureau ou au sein des commissions. Compte tenu de son pouvoir en tant qu'autorité administrative et coutumière, il joue un rôle de conseiller important et participe à la résolution des conflits.

Fonctionnement des CVGD

Activités des CVGD

La forêt communautaire de Nétéboulou comprend 19 CVGD installés depuis 1998. Les activités se sont mises en place progressivement en commençant par les CVGD les plus dynamiques, les plus engagés et dont le niveau organisationnel est important.

Le PROGEDE a d'abord mis l'accent sur les activités agricoles et pastorales qui sont traditionnellement menées par les populations. Cette approche a permis de répondre aux priorités identifiées par les agro-pasteurs lors des études MARP et d'amorcer une intensification des activités agropastorales afin d'accroître les revenus des populations rurales et de diminuer la pression sur les ressources forestières (défrichements, coupes abusives...). Les activités développées dans ce domaine pendant les trois dernières années ont concerné : l'apiculture (production de miel et utilisation de techniques de récolte plus soucieuses de la préservation de l'environnement), l'aviculture villageoise, l'embouche bovine et ovine, la vaccination contre la peste des petits ruminants, le maraîchage, l'amélioration des cultures hivernales et l'hydraulique villageoise.

Les plans d'aménagement agro-sylvo-pastoraux (gestion des parcours des animaux, cultures fourragères, reboisement, etc.) étant en cours d'élaboration, le programme forestier, dont l'objectif principal est la production de bois-énergie, a pour le moment concentré ses efforts sur la prévention et la lutte contre les feux de brousse (réunions de sensibilisation, matériel de lutte, ouverture de parfeux, mises à feux précoces), la carbonisation du bois mort (charbon de bois) et le reboisement.

Des activités génératrices de revenus ont été développées soit par des individus membres du CVGD, soit par des groupements (GIE, GPF...), avec la caution du CVGD. Pour l'essentiel des activités mises

en œuvre, les recettes générées font l'objet d'une clé de répartition fixée par le CVGD en relation avec le PROGEDE. Si on prend l'exemple de la production de bois-énergie qui génère des recettes importantes, la répartition est la suivante : 10 % pour la caisse du CVGD, 10 % pour alimenter un fonds local d'aménagement, 10 % pour la communauté rurale (collectivité décentralisée responsable de la gestion des ressources naturelles), et 70 % pour ceux qui ont effectivement travaillé dans le chantier de carbonisation.

Diagnostic organisationnel des CVGD (GADEC-FODDE, 2002)

La volonté d'accompagner les CVGD au-delà de la dimension technique, vers un processus d'autonomisation institutionnelle permettant une vie associative forte et pérenne a été matérialisée à travers le recrutement par le PROGEDE d'une ONG-conseil dénommée GADEC (groupe d'action pour le développement communautaire). Cette ONG a utilisé l'outil ERO (Evaluation rapide organisationnelle) pour le diagnostic organisationnel des CVGD.

L'objectif de l'ERO est de mesurer le niveau institutionnel d'une organisation à travers sa structuration, son mode de fonctionnement, ses procédures de gestion financière et son système de partenariat. Il permet de juger une organisation selon quatre agrégats : l'ancrage social, le cadre juridique et réglementaire de l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière.

Ce diagnostic réalisé au niveau des 19 CVGD de la forêt communautaire de Nétéboulou a souligné les forces et les faiblesses de ces organisations.

Les forces :

• Structuration : tous les CVGD du massif de Nétéboulou à l'exception de celui de Némataba ont été installés en assemblée générale représentative soit 95 % des comités du massif. Cela dénote une reconnaissance sociale vis-à-vis de la presque totalité des structures du massif.

En matière de représentation juvénile et féminine dans les bureaux, on note une bonne présence des jeunes au sein des bureaux à l'exception des comités de Kounkouba et de Wakilibougou. Quant aux femmes, seuls trois bureaux de CVGD sur les 19 que compte le massif n'ont pas de représentant femme.

- Fonctionnement : le principal acquis est relatif à la bonne circulation de l'information au sein de l'ensemble des comités. Il y a une transmission rapide de l'information vers les membres du comité soit individuellement ou sur convocation de réunion. On peut remarquer également que 4 CVGD (Nétéboulou, Sourouyel, Mandiancouda et Madina guénéto) détiennent des documents administratifs en particulier les procès verbaux des rencontres initiées par le bureau.
- Gestion financière : Tous les CVGD du massif, à l'exception de ceux de Diadala, Saré bouré et Saré niana, possèdent une caisse soit 85 % de l'ensemble du massif. Ces caisses sont alimentées par les activités génératrices de revenus suivant un système de prélèvement sur les ventes des productions. Il existe également dans les comités une procédure financière, mais elle demeure encore orale. Les décaissements sont obtenus en réunion de bureau ou à la suite d'un entretien orale entre le président et le trésorier.
- Partenariat : les CVGD sont, dans l'ensemble, bien connus et acceptés des populations. Les relations avec les autres organisations présentes dans les villages et les autorités locales sont assez bonnes.

Les faiblesses :

- Structuration : dans certains CVGD, les organes sont incomplets avec cumul de fonction du président pour occuper les postes vacants (Saré niana, Diadala). La non-limitation du mandat des membres du bureau, la non-reconnaissance juridique des comités et l'inexistence de statut pour les membres des CVGD sont des contraintes partagées par la presque totalité des CVGD du massif.
- Fonctionnement : la plupart des comités (80 %) ne détiennent pas de documents administratifs. Les bilans des activités menées sont effectués oralement à l'endroit de l'animateur du PROGEDE. On remarque également l'absence de chronogramme d'activités et une faible fréquence de réunion.
- Gestion financière : les décaissements sont obtenus en réunion de bureau ou à la suite d'un entretien orale entre le président et le trésorier. Aucune formation dans ce domaine n'a été réalisée à l'intention des membres du bureau du CVGD.

Renforcement des capacités des CVGD

A la suite du diagnostic organisationnel des CVGD réalisé par l'ONG conseil, cette dernière a proposé la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités pour permettre d'acquérir une meilleure efficacité et viabilité organisationnelle.

Pour cela, la démarche suivante a été proposée :

- organiser des séances de restitution / validation des résultats de l'étude diagnostic au niveau massif ;
- négocier le plan de renforcement en définissant les modules, les formats, les rôles et responsabilités de chaque acteur (Ong, Progede, CVGD, Animateurs);
- renforcer les capacités des animateurs pour une prise en charge des thèmes d'animation ;
- former les CVGD sur les modules ayant fait l'objet d'une négociation.

Autres expériences d'organisations paysannes

Le PDESO (projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental)

Le projet a existé de 1978 à 1989. Son objectif était le développement de l'élevage dans le nord-est du Sénégal oriental, actuelle région de Tambacounda. Dans son fonctionnement, le PDESO avait mis en place des unités pastorales (UP) qui étaient des entités regroupant 5 à 10 villages unis par des liens de parenté, de solidarité, partageant les mêmes zones agropastorales. Des comités de gestion avaient été installés dans chaque UP et devaient appliquer les plans de gestion des terroirs pastoraux. Le fonctionnement de l'unité pastorale ne concernait que les aspects liés à l'élevage.

Les comités de gestion des UP n'avaient aucun lien institutionnel avec les communautés rurales et le projet n'avait pas mis en place une stratégie de pérennisation des comités. Par ailleurs, les services techniques de l'élevage qui devaient assurer la relève n'étaient pas impliqués et préparés à cela.

Pendant sa deuxième phase, le PDESO a fait évoluer les comités de gestion en GIE (groupement d'intérêt économique) dans l'objectif d'en assurer la pérennité. Malgré tout, la situation actuelle de la zone montre qu'aucune de ces organisations n'a survécu à la fin du projet. Toutefois, les infrastructures telles que les puits et les mares restent fonctionnelles, de même que les alphabétiseurs et les auxiliaires continuent d'exercer dans la zone d'intervention de l'ex PDESO comme agents privés.

Le PICOGERNA (programme intégré de conservation et de gestion des ressources naturelles)

Ce programme a existé de 1990 à 1993. Il est né de la fusion du PDESO et du PARCE (projet d'aménagement et de reboisement du centre-est). Dans son approche, il a installé des UASP (unité agro-sylvo-pastorale) pour mieux prendre en compte l'aspect intégré de la gestion des ressources naturelles. Il a pris fin de façon prématurée dès la fin de la phase test, les bailleurs de fonds s'étant retirés à la suite du déclassement de la forêt de Mbégué.

Perspectives

Le PROGEDE envisage, au-delà des CVGD, de faciliter la mise en place de CIVGD (comité intervillageois de gestion et de développement) qui devront regrouper l'ensemble des villages exploitant le même espace agro-sylvo-pastoral. Dans les critères seront pris en compte l'entente sociale entre les différents villages, les potentialités d'exploitation forestières en matière de bois énergie et l'utilisation de l'espace agropastoral.

Dans cet ordre d'idée, les discussions exploratoires avec le président du conseil rural de Nétéboulou ont permis de se rendre compte que la communauté rurale est suffisamment consciente de l'intérêt qu'il y a à mettre en place des CIVGD et de la nécessité de trouver des liens institutionnels entre la communauté rurale et ces organisations afin d'en assurer la pérennité. En effet, selon le président de la communauté rurale, les CVGD sont pour le moment les seuls partenaires qui, dans le cadre de leurs activités, versent régulièrement une contribution financière à la communauté rurale, luttent contre les feux de brousse, mènent des activités de reboisement. Ces différentes activités sont transférées par la loi 96-07 du 5 février 1996 portant transfert de compétence aux régions, communes et communautés rurales (Sène, 2000).

Conclusion

Le PROGEDE, pour répondre aux soucis multiples de conserver le potentiel forestier et les parcours des troupeaux ainsi que les équilibres écologiques, de satisfaire les populations en produits forestiers et notamment en bois énergie et de les responsabiliser de façon durable, a facilité la mise en place des CVGD à travers la sensibilisation et l'appui à l'organisation.

Le fonctionnement de ces comités connaît un certain nombre de contraintes. La non-limitation du mandat des membres du bureau, la non-reconnaissance juridique des comités et l'inexistence de statut pour les membres des CVGD sont des contraintes partagées par la presque totalité des CVGD du massif. Aucune formation dans ce domaine n'a été réalisée à l'intention des membres du bureau du CVGD. Il est aussi nécessaire d'organiser les villages à un niveau supérieur, soit en Comité intervillageois (CIVGD).

Tirant profit des expériences passées en matière d'organisations, dans le but de pérenniser son action, le PROGEDE tente de mettre en place des comités acceptés par les populations, les services techniques décentralisés et les collectivités locales.

Bibliographie

GADEC, 2002. mission d'appui conseil du PROGEDE rapport semestriel première partie et deuxième partie.

PROGEDE, 2002. Plan de travail annuel 2002, 72 p.

SENE A., 2000. Politique de décentralisation et gestion de l'environnement au Sénégal.